

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 94 (1949)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Le caoutchouc en Malaisie  
**Autor:** E.S.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-342432>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le caoutchouc en Malaisie

*(Cette question peut intéresser nos lecteurs vu la motorisation de l'Armée suisse.)*

En jetant un regard rétrospectif sur le travail de redressement effectué au cours de 1946 dans les plantations de caoutchouc, on se rend compte des progrès réalisés. Ces progrès durent toutefois se payer cher. Si presque tous les planteurs sont maintenant à leur place, il n'en est pas de même de la main-d'œuvre composée en majorité de coolies hindous qui ne sont plus disponibles. Ces coolies ont pu être remplacés dans une certaine mesure par des Chinois, mais à un prix élevé. Malgré cela, le nombre des personnes employées est, dans certains cas, de 70 % inférieur à celui de 1941. De plus, la production est inégale, car certaines plantations ont moins souffert que d'autres et la politique de la terre brûlée n'a pas été appliquée partout avec la même rigueur, empruntons-nous aux « Informations économiques N° 20, 1947 ». Les constructions détruites furent, dans la mesure du possible, remplacées par des constructions temporaires ; ceci nécessita l'emploi de capitaux élevés dont l'épuisement des réserves liquides de beaucoup de compagnies fut la conséquence. A cet égard, les petits planteurs indigènes, qui produisent en ce moment près de 50 % du caoutchouc, sont mieux placés que les grandes compagnies, qui dépendent de moyens modernes de production et qui se voient en majorité obligées de couvrir leurs frais sur les ventes courantes. Les avis étant partagés quant aux possibilités de ventes futures par suite du manque de précisions concernant la consommation mon-

diale, la production du caoutchouc synthétique et la politique d'achat des Etats-Unis, les planteurs sont en peine de faire des plans.

Il ne faut pas oublier que *les Etats-Unis sont un des principaux acheteurs de caoutchouc* et que la Malaisie est une des plus importantes sources de dollars de l'Empire britannique. A fin mars, le marché du caoutchouc, pressentant l'abandon des achats globaux par le gouvernement américain et la réouverture du marché du caoutchouc de New-York, était ferme, surtout pour le caoutchouc de première qualité, dont le prix monta dans une proportion plus grande que ceux des caoutchoucs de moindre qualité. *On vient en outre de voir paraître la Russie parmi les acheteurs.* Les conditions du premier contrat n'ont pas été rendues publiques, mais on aurait consenti à vendre à ce pays jusqu'à 100 000 tonnes par mois contre paiement en sterling ou en dollars d'or. Le *Japon* devrait aussi recevoir jusqu'à 2000 tonnes de caoutchouc mensuellement, dont le paiement se ferait à l'aide d'exportation vers la Malaisie. L'« Economic Secretariat » à Singapour, au cours d'une conférence de presse, a justifié la reprise des relations commerciales avec le Japon par le fait que ce dernier doit être mis à même d'effectuer ses paiements au titre des réparations.

—r.

---